



Assemblée générale

Distr. générale
4 février 2011

Soixante-cinquième session
Point 27, d, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2010

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/65/448)]

65/183. Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé la période de dix ans débutant le 1^{er} janvier 2003 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation¹, ainsi que ses résolutions 59/149 du 20 décembre 2004, 61/140 du 19 décembre 2006 et 63/154 du 18 décembre 2008,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire², par laquelle les États Membres ont décidé de faire en sorte qu'en 2015, partout dans le monde, les enfants, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que filles et garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant les objectifs de l'Éducation pour tous, surtout l'objectif 3, qui est de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats d'apprentissage et d'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante, et l'objectif 4, à savoir améliorer de 50 pour cent les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente,

Réaffirmant également l'importance que le Sommet mondial de 2005 a accordée au rôle décisif de l'éducation, tant formelle que non formelle, dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et surtout celui de la formation et de l'éducation de base dans la réalisation de l'alphabétisation universelle, ainsi que la nécessité de s'attacher à développer l'enseignement secondaire et supérieur de

¹ Voir A/57/218 et Corr.1.

² Voir résolution 55/2.



même que l'enseignement professionnel et la formation technique, des filles et des femmes en particulier, à valoriser les ressources humaines, à mettre en place des infrastructures et à autonomiser ceux qui vivent dans la pauvreté,

Réaffirmant en outre qu'une éducation de base de qualité est d'une importance cruciale pour l'édification des nations, que l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité infantile, lutter contre l'expansion démographique, réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, assurer durablement le développement, la paix et la démocratie, et promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales,

Convaincue que l'alphabétisation est extrêmement importante pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il pourra rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI^e siècle,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes et à l'élimination de la pauvreté,

Constatant la nécessité d'améliorer tous les aspects de la qualité de l'éducation de façon que tous obtiennent des résultats reconnus et mesurables, surtout en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences pratiques essentielles et l'éducation aux droits de l'homme, ce qui permettrait à tout un chacun d'atteindre à l'excellence,

Saluant les efforts considérables qui ont été faits jusqu'ici par les États Membres et la communauté internationale pour réaliser les objectifs de la Décennie et appliquer le Plan d'action international, en particulier dans les trois domaines prioritaires pour les dernières années de la Décennie, définis dans le cadre de l'examen à mi-parcours, à savoir : mobiliser un engagement plus vigoureux en faveur de l'alphabétisation, accroître l'efficacité dans l'exécution des programmes et dégager des ressources nouvelles pour l'alphabétisation,

Considérant qu'il importe d'éliminer, à l'extérieur comme à l'intérieur des systèmes éducatifs, tout ce qui empêche d'offrir des possibilités d'éducation et d'apprentissage équitables à tous les enfants,

Réaffirmant le droit des peuples autochtones d'avoir accès, sans discrimination, à tous les niveaux et toutes les formes d'éducation offerts par les États, et considérant qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour que les autochtones, en particulier les enfants, puissent avoir accès, lorsque cela est possible, à un enseignement dispensé dans leur propre langue, comme le prévoit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones³,

Notant avec une profonde inquiétude que, d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 796 millions d'adultes n'ont pas acquis les savoirs de base, 69 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés et des millions d'autres jeunes quittent

³ Résolution 61/295, annexe.

l'école sans avoir atteint un niveau de connaissances suffisant pour leur permettre de prendre une part active et productive à la vie de la société, que l'alphabétisation ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut s'attaquer aux problèmes qu'elle pose dans le monde et que, si cet état de choses perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Très préoccupée par la persistance des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, près des deux tiers des analphabètes adultes de par le monde sont des femmes,

Craignant que la crise économique et financière ne mette à mal les budgets et le financement international de l'éducation, ce qui peut rejaillir défavorablement sur les dépenses consacrées aux programmes d'alphabétisation,

Rappelant sa résolution 64/290 du 9 juillet 2010 sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence,

Préoccupée par le fait que, selon les chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un tiers des enfants non scolarisés sont des enfants handicapés, et le taux d'alphabétisation chez les adultes handicapés ne dépasse pas 3 pour cent dans certains pays,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation⁴, et notamment des priorités stratégiques qui y sont énoncées pour la prochaine phase de la Décennie et au-delà ;

2. *Prend note* de la publication de 2008 intitulée *Le défi global de l'alphabétisation : bilan de l'alphabétisation des jeunes et des adultes à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012*, du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2010 : Atteindre les marginalisés*, du premier *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, établi pour la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, tenue à Belém (Brésil) du 1^{er} au 4 décembre 2009, de l'examen 2009 de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, du rapport de synthèse de la huitième Réunion de ministres des neuf pays du Sud les plus peuplés sur l'Éducation pour tous, tenue à Abuja du 21 au 24 juin 2010, et des rapports sur les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en la matière ;

3. *Prend également note* des documents finals des cinq conférences régionales tenues en 2008 et 2009 dans le cadre des préparatifs de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes de 2009, ainsi que des résumés des documents finals des conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde, organisées en 2007 et en 2008 en Azerbaïdjan, en Chine, en Inde, au Mali, au Mexique et au Qatar, qui indiquent que, dans la seconde moitié de la Décennie, il faudrait mettre en place les réseaux voulus pour accroître la collaboration régionale ;

⁴ Voir A/65/172.

4. *Considère* qu'un engagement collectif renouvelé et des partenariats internationaux plus solides seront nécessaires pour soutenir les efforts d'alphabétisation au niveau national si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie ;

5. *Invite* les États Membres, leurs partenaires de développement, la communauté internationale des donateurs, le secteur privé et la société civile à continuer d'intensifier, dans le respect des législations nationales, les efforts en faveur d'une alphabétisation de qualité et à étudier la stratégie d'après 2012 pour relever les défis que pose l'alphabétisation des jeunes et des adultes, sachant qu'il reste à peine plus de deux ans de la Décennie à courir et qu'approche la date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et de ceux du Millénaire pour le développement ;

6. *Sait* qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre des mesures et programmes appliqués au niveau national pour éliminer l'analphabétisme dans le monde entier, suivant les engagements pris dans le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous, adopté le 28 avril 2000 au Forum mondial sur l'éducation⁵, et dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et, à cet égard, mesure bien l'importance de la contribution qu'apportent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment grâce aux méthodes pédagogiques innovantes employées pour l'alphabétisation ;

7. *Appelle* les États Membres à affermir encore leur volonté politique et à attribuer à l'alphabétisation un rang de priorité plus élevé dans la planification et la budgétisation de l'éducation ;

8. *Demande* à tous les gouvernements d'établir des données et une information fiables sur l'alphabétisation, de mettre en place des cadres de décision plus ouverts et de concevoir des stratégies novatrices pour toucher les groupes chez lesquels l'analphabétisme est anormalement élevé, dont les pauvres et les personnes les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées, et pour rechercher d'autres modes d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie ;

9. *Demande* aux gouvernements de tenir pleinement compte de l'emploi des langues dans différents contextes, en favorisant une démarche multilingue suivant laquelle l'alphabétisation initiale peut se dérouler dans la langue que l'apprenant connaît le mieux, d'autres langues étant au besoin ajoutées ;

10. *Engage vivement* tous les gouvernements à diriger la coordination des activités de la Décennie au niveau national, en amenant tous les acteurs nationaux compétents à travailler ensemble et en poursuivant avec eux un dialogue et une collaboration soutenus sur la définition des orientations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action menée en faveur de l'alphabétisation ;

11. *Demande* à tous les gouvernements de renforcer les établissements nationaux et infranationaux d'enseignement professionnel et d'encourager tous les partenaires de l'alphabétisation à resserrer leur collaboration pour être mieux à même de concevoir et d'exécuter des programmes d'alphabétisation de grande qualité à l'intention des jeunes et des adultes ;

⁵ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (Paris, 2000).

12. *Demande* à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel plus important aux efforts faits pour développer l'alphabétisation et atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous comme ceux de la Décennie ;

13. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme ;

14. *Invite* les États Membres, les institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, à prêter leur concours pour la réalisation des priorités indiquées plus haut dans le cadre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire² ;

15. *Demande* aux États Membres de prêter toute l'attention voulue, dans la mise en œuvre du Plan d'action international¹ durant la phase finale de la Décennie, à la diversité culturelle qu'apportent les minorités et les peuples autochtones ;

16. *Prie* toutes les entités compétentes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de prendre immédiatement, en coopération avec les gouvernements nationaux, des mesures concrètes pour répondre aux besoins des pays qui ont un taux d'analphabétisme élevé ou qui comptent beaucoup d'analphabètes dans leur population adulte, surtout chez les femmes et les personnes handicapées, sous forme notamment de programmes qui encouragent le recours à des activités d'alphabétisation peu coûteuses et efficaces ;

17. *Prend note* de la contribution apportée par la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes à la mise en œuvre de la Décennie et prend note avec satisfaction du Cadre d'action de Belém adopté à cette occasion ;

18. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de solliciter les vues des États Membres sur les progrès réalisés dans l'application de leurs programmes et plans d'action nationaux pour la Décennie, de réaliser une évaluation finale des moyens mis en œuvre par les États Membres et les autres parties prenantes dans le cadre de la Décennie, et de lui présenter en 2013 un rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action international, assorti de recommandations précises pour la période qui suivra la Décennie ;

19. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Développement social », la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous ».

*71^e séance plénière
21 décembre 2010*